

DÉMARCHAGE : LES 3 PLAIES QUI GUETTENT LE CONSOMMATEUR

Consommateurs, soyez vigilants : l'actualité des prochains mois va venir vous perturber au téléphone et à domicile.

En effet :

- ⇒ Les vendeurs de fruits et légumes reviennent en force avant l'hiver. Ils vous proposent au prix fort et en grande quantité des produits de piètre qualité.
- ⇒ Au 1^{er} mars 2015, les détecteurs de fumée seront obligatoires dans les logements : attendez-vous à une offensive musclée des démarcheurs qui sauront insister sur le caractère d'urgence de l'achat. Il est utile de rappeler que le détecteur de fumée doit être acheté et installé par le propriétaire du logement, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location.
- ⇒ **GDF-SUEZ** a été sommé par l'**Autorité de la Concurrence** de communiquer son fichier d'abonnés au gaz (*tarif réglementé*) aux fournisseurs dits alternatifs (*ses concurrents*). Au préalable, **GDF-SUEZ** devra obtenir votre accord : n'hésitez pas à cocher la case « refus » sur le document à retourner pour préserver votre tranquillité.

Rappelez-vous que vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours pour annuler votre commande.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, BP 414, 85504 LES HERBIERS cedex
(contact@arnaques-infos.org)
Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00023
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**